

l'expansion
12 Nov 82

Le Journal des Cadres

VOTRE ARGENT

PAR FRANÇOIS DE WITT

UNE première : l'hôtel Drouot va ouvrir ses portes le dimanche. Faut-il que les commissaires - priseurs soient aux abois pour sacrifier ainsi leur repos hebdomadaire ! « Si ça continue, je ferme mon étude pour devenir courtier et servir le marché parallèle », s'exclamait récemment l'un d'eux.

De fait, une cascade de nouvelles réglementations étouffe progressivement, depuis dix-huit mois, un marché français de l'art qui avait déjà du mal à soutenir la comparaison avec certains de ses concurrents étrangers. Au nom de la moralisation, de l'assainissement fiscal, voire de la préservation de notre patrimoine artistique, on a frappé indistinctement acheteurs et vendeurs.

□ **Les vendeurs.** D'abord, leurs frais ne cessent d'augmenter. L'an passé, déjà, la taxe à la vente est passée de 2 à 4 % (pour les objets de plus de 20 000 francs). Et, dès le 1^{er} janvier de l'an prochain, le courtage de 5 % à la charge du vendeur sera passible d'une TVA à 18,6 %. Compte tenu en plus de droits et frais divers, un lot de 100 000 francs ne laissera, dans certains cas, qu'environ 80 000 francs dans la poche du vendeur.

Mais là n'est pas l'essentiel. En excluant les objets d'art du champ d'imposition des grandes fortunes, Laurent Fabius avait fait pousser un soupir de soulagement aux professionnels. Ne s'est-on pas rassuré à bon compte ? Comme le constate M^e Guy Loudmer, « les collectionneurs possibles de l'IGF ne veulent plus apparaître légalement, et en particulier dans les ventes publiques. Quand on possède un tableau de 2,5 millions, on le garde. Le vendre signifierait virer à sa banque une somme tout à coup imposable ! » Si l'imposition des objets d'art risquait de provoquer des ventes massives, leur non-imposition assèche totalement le marché.

A l'inverse, c'est vrai, l'IGF aurait dû normalement pousser les possédants à vendre des objets d'art, précisément pour pouvoir payer l'impôt ! Mais « ce n'est pas ce que nous constatons », disent les commissaires-priseurs. « On préfère réaliser une partie de son portefeuille d'actions ou vendre un appartement plutôt que de se dessaisir de ses objets de collection. » Toujours pour la même raison : ceux-ci ne sont pas soumis à l'IGF.

□ **Les acheteurs.** Eux aussi vont verser, l'an prochain, une TVA sur les

9 % de frais d'achat (auxquels il faut ajouter 7 % de droits d'enregistrement). Mais cela ne devrait pas les faire reculer : autant les vendeurs se raréfient, autant les acheteurs arrivent en rangs serrés. Dame, il est tentant de mettre une partie de ses actifs à l'abri de l'IGF, tout en enrichissant le patrimoine national ! Se pose cependant le délicat problème du paiement par chèque au-delà de 10 000 francs. « L'affaire nous pendait au bout du nez depuis longtemps, admet Guy Loudmer. Mais un collectionneur a besoin d'un climat de confiance. Il faut qu'il puisse acheter et payer comme il veut. » Et accessoirement blanchir des sommes dont l'origine est difficile à justifier... On voit même désormais des marchands (grands manipulateurs d'espèces devant l'Eternel) négocier avec les commissaires-priseurs un paiement échelonné de leurs achats, quitte à supporter des agios si leurs interlocuteurs ont dû s'endetter pour régler le vendeur !

Les mesures gouvernementales ont ainsi une double conséquence. D'abord, comme on le voit, un assèchement progressif de l'offre sur le marché officiel, surtout dans le haut de gamme. La récente Biennale de Paris,

test bien concret, n'a guère enthousiasmé les collectionneurs. En revanche, la succession Maeght, dispersée le 27 octobre, a atteint ses objectifs : 23,5 millions contre une estimation de 25. Le beau reste recherché.

Seconde conséquence, corollaire de la première, le développement du marché parallèle. « Il n'est pas rare qu'on nous demande si nous sommes capables de vendre à l'amiable. Comme on s'y refuse, le marché noir se développe », commente M^e

Jean-Alain Labat. Pour Patrice Ziegler, secrétaire général de l'hôtel Drouot, la situation s'aggrave de jour en jour. « Les objets d'art de valeur moyenne partent par camions entiers », affirme-t-il. Souvent étrangers, les courtiers modernes installés en chambre savent se servir au passage. Leurs prix n'ont aucun rapport avec ceux des « grossistes » de la vente publique. La plus grande méfiance s'impose. En attendant, c'est autant qui n'entre pas dans les caisses de l'Etat.

Curieusement, les seuls objets dont le marché reste encore actif sont ceux qui figurent dans le champ d'imposition de la fortune, comme l'argenterie et les bijoux. Leurs propriétaires sont tentés de les mettre en vente pour payer l'impôt, et les acheteurs les considèrent encore comme un bon investissement. Et ne s'agit-il pas d'objets facilement escamotables ?

FRANÇOISE CHAUVIN